



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6197^e séance

Jeudi 8 octobre 2009, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh.	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Ebner
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Guillermet
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique.	M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/503)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Rapport sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/503)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Somalie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Omaar (Somalie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Craig Boyd, Directeur du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/503, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Somalie, présenté en application de la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. Lynn Pascoe et de M. Craig Boyd. Je donne maintenant la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion que vous me donnez de présenter le rapport (S/2009/503) du Secrétaire général sur la situation en Somalie.

Comme nous le savons tous, après près de deux décennies d'affrontements armés, de violence et de troubles, la stabilité ne sera pas rétablie du jour au lendemain en Somalie. Cependant, l'Accord de Djibouti constitue pour nous une structure qui montre la voie à suivre dans les efforts entrepris par le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, en vue du rétablissement de la paix et la sécurité.

Dans le rapport à l'examen, le Secrétaire général souligne que la priorité majeure de la communauté internationale doit être d'appuyer le Gouvernement dans les domaines de la sécurité, du dialogue politique, de la piraterie, du développement et de l'aide humanitaire. Je vais parler maintenant brièvement des progrès réalisés dans ces domaines.

Premièrement, pour ce qui de la sécurité, nous nous employons principalement à aider le Gouvernement à renforcer ses mesures et ses structures de sécurité. Ces derniers mois ont été difficiles, et personne n'aurait pensé le contraire. Le Gouvernement à été en mesure de repousser plusieurs attaques lancées par des groupes lourdement armés et financés par l'étranger. La police et les forces loyales au Gouvernement reçoivent un entraînement grâce à l'appui et à l'engagement de la communauté internationale. Des progrès lents mais notables sont enregistrés sur la voie de la stabilité. La détermination résolue de l'Union africaine et de sa Mission en Somalie de continuer à concentrer leurs efforts sur ce pays s'avère cruciale. Cela est d'autant plus impressionnant étant donné l'attentat suicide à la bombe perpétré le mois dernier contre le quartier général de la Mission à Mogadiscio.

La priorité absolue aujourd'hui est d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts de maintien de la sécurité. Un appui financier doit être fourni au Gouvernement par le biais du Comité mixte de sécurité. Les initiatives des États Membres dans le domaine de la formation sont bien sûr les bienvenues, mais il faut qu'elles soient bien coordonnées. Je demande donc que l'ensemble des donateurs œuvrent par le biais du Comité mixte de sécurité et de concert avec les Nations Unies pour faire en sorte que les efforts de tous concourent à nos objectifs communs. À

cet égard, nous devons reconnaître les progrès importants faits par le Gouvernement dans la gestion de ses ressources.

La célérité est l'élément le plus critique dans l'assistance que la communauté internationale apporte dans le domaine de la sécurité. L'argent reçu aujourd'hui par la Somalie aura un plus grand impact sur la stabilité que celui qui arrivera dans trois mois. Des promesses extrêmement généreuses ont été faites à la Conférence de Bruxelles en avril. Elles doivent être honorées immédiatement. La Secrétaire générale adjointe, M^{me} Malcorra, et moi-même nous réunirons demain avec les principaux pays donateurs pour faire le point de la situation concernant la concrétisation des promesses faites à Bruxelles.

Afin d'accélérer le processus, je suggérerais qu'en plus des contributions au Fonds d'affectation spéciale, certains partenaires de développement commencent à mettre en œuvre une coopération économique et financière bilatérale directe avec la Somalie. Nous espérons que certains pays commenceront à mettre en place cette forme de coopération bilatérale très prochainement. Le contrat signé par le Gouvernement somalien avec un cabinet d'audit internationalement reconnu doit être appliqué dans sa totalité afin d'accroître la transparence et la confiance dans l'utilisation de tels fonds.

Il est urgent également de mobiliser des ressources supplémentaires à l'intention de l'Union africaine et de sa Mission en Somalie et de les mettre à leur disposition. Le Département de l'appui aux missions fait un excellent travail en fournissant équipements et autres appuis logistiques par le biais du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM. Le représentant de ce Département donnera plus de détails sur ce point au Conseil après mon exposé.

Au plan politique, le Gouvernement reste ouvert au dialogue en Somalie avec toutes les parties qui sont prêtes à s'engager en faveur de la paix. Les Nations Unies et les membres de la communauté internationale appuient cette approche et ont encouragé le dialogue politique interne. Entre-temps, le « Somaliland » a prouvé encore une fois sa longue tradition de règlement pacifique de ses différends politiques internes.

Afin de nous permettre d'appuyer les efforts du Gouvernement en faveur du dialogue politique, nous avons accru le nombre de visites à Mogadiscio de hauts responsables du Bureau politique des Nations Unies

pour la Somalie. Nous devons également continuer à œuvrer pour une présence élargie sur le terrain. Établir une infrastructure sécurisée pour les représentants de la communauté internationale à Mogadiscio est une de nos priorités de premier ordre. Déplacer une partie de nos opérations de Nairobi à Mogadiscio, où se trouvent déjà les représentants de l'Union africaine, de la Ligue des États arabes, de la Libye et du Yémen, renforcera grandement notre efficacité et notre crédibilité.

Nous continuons également à travailler étroitement avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui est l'organisation africaine pour la région et qui peut avoir une influence considérable sur les acteurs locaux et régionaux, et jouer de la sorte un rôle essentiel dans le renforcement de la stabilité en Somalie. Nous lui apportons aussi notre aide.

La situation humanitaire en Somalie s'est considérablement détériorée pendant la période à l'examen du fait de l'intensification des combats à Mogadiscio, de l'insécurité croissante dans une grande partie du sud et du centre de la Somalie et de l'aggravation de la sécheresse. En août 2009, selon la dernière évaluation de la sécurité alimentaire établie par l'ONU, quelque 3,7 millions de personnes, soit 50 % de la population somalienne, avaient besoin d'un appui en moyen de subsistance et d'une aide humanitaire, soit une augmentation par rapport au chiffre de 3,2 millions enregistré en janvier 2009.

Le Programme alimentaire mondial (PAM) a besoin d'urgence de 217 millions de dollars pour palier le déficit de 216 000 tonnes de produits alimentaires pour la période allant de septembre 2009 à mars 2010. À compter de septembre, le PAM manque de produits alimentaires pour nourrir les 3,3 millions de bénéficiaires qu'il a prévus avec les ressources limitées dont il dispose. Les secteurs comme l'eau, l'assainissement et les soins de santé demeurent également sous-financés.

Outre l'assistance alimentaire, il y a également un besoin d'aide au développement, nécessaire pour commencer la reconstruction de la Somalie. Les efforts de la communauté internationale doivent se concentrer sur la mise en place d'institutions capables de fournir les biens et les services à la population somalienne, et entamer le processus visant à faire que la Somalie ne dépende plus de l'assistance humanitaire. Avec l'amélioration de la sécurité et le dialogue politique, l'esprit d'entreprise des Somaliens sera pleinement mis à profit pour le succès du pays.

En ce qui concerne la piraterie, nous voulons encore une fois saluer le rôle critique joué par la présence maritime internationale au large des côtes somaliennes. Nous remercions le Gouvernement japonais d'avoir favorisé la réussite de la quatrième réunion du Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes somaliennes, qui s'est tenue à New York le 10 septembre 2009. Au cours de cette rencontre, l'on a une fois de plus reconnu que le cœur du problème est l'absence de sécurité sur le territoire.

À cet égard, il est crucial de renforcer l'action du Gouvernement central et des autorités régionales, et de les aider à fournir des possibilités économiques aux pêcheurs et aux autres populations rurales. Aider la Somalie à établir et à former sa garde côtière et à remettre en état sa marine sera, bien entendu, essentiel à long terme. Le récent accord conclu entre le Gouvernement de transition et les autorités du « Puntland » est un pas dans la bonne direction et mérite d'être soutenu. Nous continuons d'appuyer les efforts des pays de la région pour juger les pirates présumés.

L'ONU a entamé le processus de mise en place d'un fonds d'affectation spéciale pour les activités de lutte contre la piraterie, dont le cadre de la référence a été approuvé par le Groupe de contact. J'exhorte tous les États Membres, les organisations et le secteur privé à contribuer au fonds d'affectation spéciale. En attendant, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Organisation maritime internationale, le Bureau des affaires juridiques et l'UNPOS continuent de travailler en collaboration étroite avec la communauté internationale et le Gouvernement somalien dans la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes. Outre le renforcement des capacités, notre travail consiste à élaborer des circulaires contenant des directives à l'intention des gouvernements et des propriétaires de navires, des armateurs et des maîtres d'équipage; à servir d'instance intergouvernementale pour les débats et les négociations sur les questions relatives à la sûreté et à la sécurité de la navigation internationale; et à faire des rapports sur les incidents de piraterie et de vols à main armée contre les navires.

Après plusieurs années de conflit, la paix ne reviendra pas du jour au lendemain en Somalie. Il faut promouvoir la stabilité, les fauteurs de troubles nationaux et externes doivent être neutralisés. Des sanctions ciblées peuvent être un moyen efficace de s'attaquer au problème des fauteurs de troubles. Notre

approche doit être souple pour appuyer le processus et pour être à même d'inscrire des personnes sur la liste ou de les en retirer le cas échéant, de sorte que la liste puisse jouer pleinement son rôle politique.

Une fois encore, je tiens à remercier le Conseil de son attention sur la question critique de la Somalie. Il est crucial que nous aidions ce pays à réussir, et le rôle du Conseil est évidemment essentiel à ce succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé. Je donne maintenant la parole à M. Boyd.

M. Boyd (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire un exposé au Conseil au nom de la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Susana Malcorra, qui est malheureusement absente pour des raisons de santé. Je vous prie d'accepter ses sincères excuses.

La résolution 1863 (2009) adoptée en janvier, approuve le projet de stratégie pour la Somalie du Secrétaire général, y compris la mise en place d'un dispositif de soutien de l'ONU à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le renforcement du secteur de sécurité de la Somalie. La nécessité de continuer de suivre cette approche et la mise en place d'un dispositif de soutien logistique ont été davantage renforcées par la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité. Cet appui continue d'être fourni de manière intégrée, en combinant les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU, l'appui direct bilatéral à l'AMISOM et au Gouvernement somalien, et la mise en place du dispositif de soutien de l'ONU à l'AMISOM financé au moyen du budget ordinaire.

En se fondant sur le succès de la Conférence des donateurs sur la Somalie tenue à Bruxelles avril, des mesures sont prises pour concrétiser toutes les contributions annoncées d'un montant total de près de 200 millions de dollars. Comme indiqué précédemment, il demeure un déficit grave entre les promesses confirmées et les sommes réellement décaissées par les donateurs. En conséquence, une rencontre de suivi de la conférence des donateurs se tiendra demain le 9 octobre afin de veiller à ce que les contributions reçues soient à la hauteur des promesses faites à Bruxelles en avril.

En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour l'AMISOM, nous avons le plaisir d'annoncer que les contributions s'élèvent maintenant à près de 25 millions de dollars, une augmentation de 15 millions de dollars annoncée rapportée au Conseil

en juillet. Cela représente 80 % des promesses totales, et des pourparlers sont en cours pour décaisser le reste des contributions.

En outre, l'Union africaine et l'AMISOM ont récemment mis la dernière main au mécanisme de gouvernance stratégique nécessaire pour garantir la gestion appropriée et l'affectation des fonds disponibles aux priorités arrêtées. Nous pensons donc que ce décaissement à partir du Fonds d'affectation spéciale commencera bientôt. L'AMISOM a déterminé que les priorités initiales vont mettre l'accent sur les remboursements dus au titre du matériel non létal appartenant aux contingents, la mise en place de capacités d'information publique et de radiodiffusion à Mogadiscio, et le paiement des coûts des services de santé encourus avant la fourniture du dispositif d'appui logistique de l'ONU. Nous tenons également à remercier les donateurs de leurs précieuses contributions et dire aussi que nous apprécierions des contributions supplémentaires qui permettront de garantir la durabilité de cet appui.

Les effectifs militaires de l'AMISOM à Mogadiscio s'élèvent à près de 5 200 soldats, soit 65 % des effectifs prescrits de 8 000 soldats. Le Burundi et l'Ouganda ont chacun déployé trois bataillons et les deux pays ont aussi offert de fournir un bataillon supplémentaire – le quatrième. Ces accroissements, combinés avec l'offre de Djibouti de fournir une unité de forces spéciales de 4 000 soldats, permettront à l'AMISOM d'avoir presque entièrement ses effectifs prescrits.

Je voudrais saisir cette occasion pour faire au Conseil le point sur les acquis majeurs et les progrès réalisés dans la mise en place du dispositif de soutien de l'ONU.

L'Assemblée générale a approuvé le budget de 139 millions de dollars en juin 2009 et le Département de l'appui aux missions, par l'intermédiaire du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA), a entrepris de mettre en place le dispositif de soutien.

À la fin du mois d'août, les forces de l'AMISOM à Mogadiscio ont commencé à consommer des produits frais fournis par l'ONU. L'entrepreneur fournit des vivres à Mombasa (Kenya), et l'UNSOA se charge de l'expédition des chargements à Mogadiscio, où ils sont entreposés dans un centre de réfrigération, avant d'être acheminés dans les cuisines du contingent, une, deux ou trois fois par jour. Un contrat de

fourniture de carburant a été conclu avec un vendeur somalien qui va bientôt commencer la distribution.

L'acquisition de matériel pour les services d'évacuation médicale aérienne est presque achevée et le contrat sera conclu d'ici à la fin du mois d'octobre. L'ONU a déjà signé des contrats avec plusieurs hôpitaux de Nairobi. Les contrats de construction immobilière pour le siège de la mission, une unité médicale de niveau II et la construction de bâtiments préfabriqués pour les bureaux, les logements, les installations sanitaires et l'assainissement devraient être approuvés très bientôt.

Les membres du Conseil se souviendront que les fournitures destinées à sauver des vies, délivrées à titre intérimaire à l'AMISOM avaient été initialement procurées par un État Membre et son vendeur. Cette activité avait surtout pour but principal de fournir les services que je viens de mentionner – nourriture, carburant et services médicaux – à mesure que les modalités d'appui de l'Organisation des Nations Unies sont mises en œuvre, nous supprimons progressivement le soutien reçu de cet État Membre et son vendeur.

En plus de transférer les fournitures destinées à sauver des vies aux dispositifs d'appui de l'ONU, nous avons fait des progrès dans la mise en place d'autres services fournis par l'ONU. Un réseau stratégique de communication qui relie le quartier général des Forces de l'AMISOM à Mogadiscio au quartier général de la Mission de l'AMISOM et au Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM (UNSOA) à Nairobi, a été mis en place. Cela permet à l'AMISOM d'être branché à un réseau de communications relativement sûr, ce qui fait que pour la première fois depuis son déploiement à Mogadiscio, cette Force n'a plus à dépendre des prestataires de services commerciaux basés en Somalie.

Des navires ont été affrétés pour assurer le transport maritime de marchandises entre Mombasa et Mogadiscio, et quatre voyages ont été effectués avec succès au cours des deux derniers mois. Je souhaite exprimer notre reconnaissance et notre satisfaction à l'Équipe maritime internationale, notamment à l'Opération Atalanta, pour son escorte et l'aide qu'elle nous apporte pour assurer la sécurité de ces activités. Depuis la mi-août, ces navires ont transporté à Mogadiscio du matériel appartenant à l'Organisation des Nations Unies d'une valeur de 7 millions de dollars. Il s'agit notamment de matériel de communication et de radiodiffusion, de fournitures

pour la défense des périmètres, d'un équipement médical et de produits pharmaceutiques indispensables, de matériel de lutte contre les incendies dans les aéroports, de bâtiments préfabriqués, de groupes électrogènes, de véhicules blindés et de tout un ensemble de matériel du génie; tout cela est destiné à améliorer la sécurité et les conditions de vie de l'AMISOM.

Tous ces envois ont été effectués selon un calendrier bien établi afin de s'assurer que ce matériel de grande valeur ne se retrouve tout simplement entassé à Mogadiscio, mais qu'il soit utilisé immédiatement et de manière planifiée. En plus, avant l'arrivée de la plupart de ces envois, une formation est organisée à Entebbe ou Mombasa, afin de préparer les troupes de l'AMISOM à utiliser et à entretenir le matériel appartenant à l'ONU, ainsi que pour leur donner des instructions relatives à l'exercice des responsabilités et aux procédures de gestion des stocks. Pour pouvoir fournir ce matériel dans les délais, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a loué un bâtiment commercial à Mombasa qui sert provisoirement de dépôt logistique, pendant que les travaux d'aménagement du site que le Gouvernement kényan a généreusement accordé à l'ONU se poursuivent.

Au lendemain immédiat des attaques suicides du 17 septembre, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie a été à même de répondre rapidement aux appels d'aide. Des dispositions relatives aux vols, aux ambulances et à l'hospitalisation ont été prises rapidement, et cela a permis d'évacuer la plupart des grands blessés vers des centres médicaux de haut niveau à Nairobi moins de huit heures après l'attaque. Les autres blessés graves et les morts ont été transportés sans tarder le lendemain matin à Nairobi et dans leur pays respectifs. À propos de cet événement tragique, j'aimerais exprimer notre reconnaissance et notre satisfaction à la France pour l'assistance qu'elle a fournie en mettant à notre disposition un avion pour participer aux opérations d'évacuation médicale. Permettez-moi également de présenter mes sincères condoléances aux familles des militaires de l'AMISOM qui ont perdu la vie dans cet attentat.

Suite à la signature du Mémoire d'accord avec l'Union africaine le 12 juillet, des accords relatifs à la mise en œuvre du programme d'appui sont en train d'être finalisés avec l'AMISOM afin de préciser et de définir officiellement les modalités d'appui et les

responsabilités mutuelles concernant la livraison de ce dispositif de l'Organisation des Nations Unies. Des dispositions ont été déjà prises avec le Bureau des Nations Unies à Nairobi pour que des bureaux soient mis à notre disposition, et le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie s'est récemment installé dans des bureaux situés dans un nouveau complexe de bâtiments préfabriqués situé sur le terrain réservé à l'ONU. D'ici la fin du mois d'octobre, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS) ira s'installer dans des bâtiments adjacents à ceux du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. Enfin, un accord avec le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie a été élaboré, afin de permettre au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie à travailler en Somalie. Nous attendons que ce document soit approuvé et signé.

Chacun des quatre navires qui transportaient les frets envoyés à l'AMISOM par le Bureau d'appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine a été attaqué. Trois ont fait l'objet d'attaques au mortier dans le port de Mogadiscio et l'un a été l'objet d'une attaque manquée des pirates. En outre, le 17 septembre et immédiatement après les deux attentats suicides commis à l'aide de véhicules, quatre militaires ougandais de l'AMISOM ont trouvé la mort dans une attaque au mortier contre des installations centrales de stockage et de réfrigération de nourriture construites par le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine.

Le Département de l'appui aux missions est pleinement résolu à soutenir l'AMISOM, mais à l'heure actuelle les conditions sont particulièrement difficiles à Mogadiscio, et les attaques qui se poursuivent contre les installations de l'AMISOM et les navires affrétés par l'ONU auront des conséquences et pourraient ralentir notre capacité à fournir les dispositifs d'appui prescrits. Ces derniers mois, quelques membres du personnel international du Bureau d'appui de l'ONU ont séjourné sur la plupart des sites de l'AMISOM pour de courtes périodes. Le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine se servira au maximum du personnel militaire de l'AMISOM pour fournir les services d'appui de l'ONU les plus essentiels jusqu'à ce que la situation sécuritaire permette d'avoir recours de manière plus efficace aux contractants et au personnel civil de l'ONU.

En conclusion, je voudrais rendre hommage à l'AMISOM, à l'engagement et à la capacité de résistance de son personnel, en particulier des forces burundaises et ougandaises. En dépit de menaces constantes et extrêmes, elles continuent de mener avec détermination les tâches qui leur sont assignées. De nouveau, je présente mes condoléances aux familles des morts, et souligne que le sacrifice suprême consenti par ces 17 militaires nous rappelle qu'il est de la plus haute urgence de fournir sans tarder l'appui nécessaire aux forces de l'AMISOM basées à Mogadiscio.

Je voudrais également signaler que, dans ses activités d'appui à l'AMISOM selon les instructions du Conseil, le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine collabore étroitement avec les quartiers généraux de la Force et de la Mission de l'AMISOM. Les attaques tragiques du 17 septembre ont permis de démontrer que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine et l'AMISOM sont maintenant mieux coordonnés et que leur collaboration s'améliore de plus en plus. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance au Gouvernement kényan pour son appui et sa coopération avec le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine. En plus du soutien apporté par le Ministère des affaires étrangères, les autorités douanières et d'autres services gouvernementaux, le Gouvernement kényan a récemment mis à notre disposition un terrain d'environ 4 hectares à côté de l'aéroport de Mombasa pour la construction d'une base d'appui logistique. On s'efforce actuellement de conclure un accord avec le Gouvernement kényan et de commencer les travaux sur ce nouveau site.

Enfin, je voudrais remercier le Conseil de son soutien au Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine. Son soutien et sa compréhension constants sont hautement appréciés, étant donné en particulier la situation difficile qui règne en Somalie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Boyd de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations. Je donne la parole au représentant du Royaume-Uni.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de ce Conseil, c'est la première fois que j'ai l'occasion de le faire. Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe et M. Boyd de leurs

exposés, ainsi que le Secrétaire général de son dernier rapport détaillé (S/2009/503).

Nous sommes très reconnaissants pour le travail considérable accompli par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Représentant spécial et son équipe, dans des circonstances très difficiles. En effet, la Somalie a été l'une des questions les plus délicates à l'ordre du jour du Conseil depuis un peu plus de deux ans que je suis ici. Le Conseil a pris un certain nombre de mesures importantes dans les derniers mois en vue d'une plus grande stabilité de la Somalie. Nous nous réjouissons de la déclaration faite par le Secrétaire général adjoint Pascoe, à l'effet que lentement mais sûrement, la Somalie va dans la bonne direction. Le programme d'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie est particulièrement remarquable, de même que le travail du Département d'appui aux missions dans la livraison de ce dispositif est admirable et hautement apprécié.

Je crois que nous disposons désormais de la bonne stratégie – l'Accord de Djibouti, la présence de l'AMISOM appuyée par l'ONU, un appui international accordé au Gouvernement fédéral de transition et à ses forces de sécurité, et l'engagement de l'ONU sur les plans politique et humanitaire. Il s'agit maintenant de mener cette stratégie à bonne fin. Mais, comme nous le savons tous, la situation en Somalie demeure extrêmement précaire. Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport, nous devons accélérer la mise en œuvre de tous les aspects de notre stratégie.

Premièrement, sur le plan humanitaire, la situation reste des plus préoccupantes. Comme l'a signalé le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, aujourd'hui, plus de 50 % de la population ont besoin d'assistance. Le Royaume-Uni s'est engagé à verser, en plus de ses engagements antérieurs, deux autres millions de livres pour répondre aux besoins humanitaires urgents, et le Conseil doit continuer à aider le Gouvernement fédéral de transition et les organismes des Nations Unies qui peuvent opérer en Somalie à assurer une sécurité minimale, la remise de nourriture et des soins de santé au peuple somalien.

Deuxièmement, nous devons maintenir l'appui de la communauté internationale au Gouvernement fédéral de transition et aux efforts qu'il mène en faveur du dialogue et de la réconciliation. Le Gouvernement doit étendre son influence en se réconciliant avec les groupes qui n'ont toujours pas rejoint la vaste coalition dont il a désormais le soutien. Cela signifie donc que le

Gouvernement doit mener une politique participative aux niveaux national, régional et local, et la communauté internationale doit, pour sa part, décaisser les fonds promis à Bruxelles en avril.

Conformément à la résolution 1844 (2008), il importe que tous les États appuient le processus de Djibouti et le Gouvernement fédéral de transition comme le seul gouvernement légitime de la Somalie. Le Royaume-Uni a appris avec préoccupation que, comme l'indique le dernier rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie, l'Érythrée fournit de l'aide aux opposants du Gouvernement fédéral de transition en Somalie, en violation des résolutions et de l'embargo sur les armes de l'ONU. Les dirigeants de l'Union africaine ont donc demandé au Conseil de sécurité d'imposer des sanctions à l'Érythrée. Le Royaume-Uni est prêt à appuyer une telle mesure. Le Conseil devra, au cours des prochaines semaines, examiner sérieusement la demande de l'Union africaine. Les résolutions du Conseil, notamment la résolution 1862 (2009) sur Djibouti, doivent être respectées et il faut promouvoir la stabilité de la Somalie.

Troisièmement, nous croyons que le Conseil doit continuer à soutenir l'AMISOM, dont l'appui au Gouvernement fédéral de transition est d'une importance critique. Le Royaume-Uni exhorte également les États Membres à verser de nouvelles contributions au fonds d'affectation spéciale de l'AMISOM. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie doit continuer à accroître sa présence dans le pays, si les conditions de sécurité le permettent. Nous nous félicitons des précisions plus détaillées que le Secrétaire général adjoint nous a fournies aujourd'hui en la matière.

Je rends hommage au rôle de l'Ouganda et du Burundi dans l'AMISOM, une opération difficile menée dans des circonstances difficiles. Nous condamnons les attaques commises récemment à Mogadiscio, et nous nous associons à tous ceux qui ont présenté leur soutien et leurs condoléances aux gouvernements et aux familles des tués et des blessés.

Enfin, le Conseil doit, pour sa part, continuer à s'attaquer à la menace que constitue la piraterie, notamment en autorisant à nouveau et légalement le lancement d'opérations contre les pirates dans le courant de cette année. Le règlement à long terme du problème de la piraterie ne sera possible que si l'état de droit est rétabli en Somalie, mais à court terme des opérations énergiques dissuasives de lutte contre la

piraterie sont indispensables pour endiguer le problème et protéger les voies maritimes autour de la corne de l'Afrique.

Enfin, ces derniers mois, le Conseil a pris des mesures importantes en vue d'améliorer les perspectives d'une plus grande stabilité en Somalie. Il faudra, au cours des prochains mois, veiller à ce que ces mesures se traduisent en améliorations concrètes dans la vie du peuple somalien. Le conflit en Somalie reste l'un des conflits les plus troublants de l'Afrique. Au cours des prochains mois et des prochaines années, le règlement de ce conflit et le maintien de la stabilité dans le pays compteront parmi les plus grands défis que le Conseil de sécurité aura à relever.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, ainsi que M. Boyd, pour leurs exposés. Qu'il me soit également permis de souhaiter la bienvenue au Conseil aujourd'hui au Représentant permanent de la Somalie.

Les États-Unis continuent de suivre avec préoccupation les événements en Somalie. Nous croyons que l'élément décisif qui permettra d'instaurer une paix et une stabilité à long terme réside dans la mise en place d'une gouvernance efficace fondée sur un dialogue politique ouvert à tous et une réconciliation entre tous ceux qui sont attachés à la paix. C'est pourquoi les États-Unis saluent les récents efforts du Gouvernement fédéral de transition, notamment la nomination de nouveaux membres du Cabinet qui apportent des compétences et une expérience accrues dans des ministères clefs. Nous considérons que les efforts constants déployés par le Gouvernement pour solliciter les éléments armés afin de les rallier au processus de paix de Djibouti sont un autre signe de progrès. Nous nous félicitons de l'évolution récente de la situation, notamment la création d'une Commission pour la sécurité et la pacification chargée de réformer les forces de sécurité somaliennes et tous les organismes chargés de l'application des lois, et la désignation du Ministre de la promotion de la femme comme interlocuteur du Gouvernement fédéral de transition pour les droits de l'homme.

Malheureusement, ce n'est là qu'une partie du tableau. Comme le montre le rapport du Secrétaire général (S/2009/503), la Somalie continue de vivre dans une insécurité persistante. Les États-Unis, de concert avec d'autres pays, condamnent dans les

termes les plus fermes la poursuite des offensives militaires contre le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), dont les attaques commises le 17 septembre par Al Shabab contre le siège de l'AMISOM qui ont fait 21 morts. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères aux peuples ougandais et burundais pour les pertes qu'ils ont subies, et nous souhaitons une prompte guérison aux blessés.

Al Shabab et les autres groupes extrémistes financés par des acteurs extérieurs ont fait de nombreux morts et violé les droits des citoyens somaliens en toute impunité, notamment en attaquant des civils, en les plaçant en garde à vue et en les arrêtant illégalement. La question des acteurs extérieurs est une question grave. Le Groupe de contrôle du Comité des sanctions sur la Somalie a signalé que l'Érythrée a fourni un appui politique, financier et militaire aux groupes d'opposition armés en Somalie. Les efforts faits par la communauté internationale pour examiner avec le Gouvernement érythréen la question de ses relations régionales ont été repoussés. Le moment est venu pour la communauté internationale d'envisager divers moyens de faire face à l'impact déstabilisateur de l'Érythrée sur la Somalie et la région.

Dans ce contexte, l'appui accordé au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM doit être le pilier de notre appui au processus de paix en Somalie. L'AMISOM a fait montre d'une aptitude impressionnante à protéger les positions stratégiques soumises à des attaques continues de la part des insurgés, et nous saluons l'héroïsme de son personnel. Les États-Unis sont très favorables au financement d'un dispositif d'appui logistique pour l'AMISOM, et mon gouvernement continuera de procurer du matériel et d'assurer une formation aux pays qui fournissent des contingents à l'AMISOM.

En même temps, nous devons nous attacher à améliorer le secteur de la sécurité interne en Somalie. Le rapport du Secrétaire général met en relief la nécessité d'harmoniser la nature et la durée de la formation pour les contingents du Gouvernement fédéral de transition. C'est pourquoi nous recommandons de mieux coordonner les efforts internationaux visant à former et à équiper les forces de police et de sécurité du Gouvernement afin qu'elles soient plus solides et plus efficaces.

La situation humanitaire catastrophique en Somalie, résultat de la violence, se trouve exacerbée aujourd'hui par l'aggravation de la sécheresse dans les régions centrale et septentrionale du pays. Les combats continus compromettent l'acheminement de l'aide alimentaire et humanitaire à quelque 3,7 millions de Somaliens qui ont besoin d'assistance. Nous notons avec effroi que la livraison des fournitures envoyées en juillet pour soigner et prévenir la malnutrition de 85 000 enfants a été retardée pour des raisons de sécurité. Des travailleurs humanitaires ont eux-mêmes été en danger. Les États-Unis dénoncent la violence contre les organisations humanitaires et leur personnel. Nous demandons la libération immédiate et sans condition des travailleurs humanitaires toujours détenus par des groupes armés en Somalie.

La piraterie continue de constituer un obstacle à l'acheminement de l'aide. Il faut renforcer et élargir les efforts internationaux visant à poursuivre en justice les personnes soupçonnées d'actes de piraterie afin d'assurer un environnement dans lequel l'aide et les fournitures pourront être livrées en toute sécurité.

Les États-Unis restent le principal donateur bilatéral d'assistance humanitaire à la Somalie, qui a reçu, au cours de l'exercice fiscal écoulé, une aide d'urgence alimentaire et non alimentaire de plus de 150 millions de dollars. Nous sommes préoccupés cependant par les rapports faisant état de détournements de l'aide humanitaire par Al Shabab – détournements qui nuisent au peuple somalien mais renforcent Al Shabab dans sa guerre contre le Gouvernement fédéral de transition. Nous avons donc revu nos programmes d'urgence afin d'être sûrs de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider le peuple somalien, et nous avons demandé à nos partenaires d'exécution de faire preuve de diligence pour éviter de tels détournements.

Les États-Unis attendent avec intérêt de continuer à collaborer avec l'ONU et tous les États Membres pour créer une Somalie stable, en sécurité et plus prospère.

M. Apakan (Turquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et M. Boyd pour leurs exposés très complets. Nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général (S/2009/503).

Comme nous l'avons dit lors des délibérations que nous avons eues en juillet, la Somalie traverse une période très délicate. L'évolution de la situation sur le

terrain n'a pas encore amené le pays au point où l'on peut dire que l'autorité du Gouvernement fédéral de transition à Mogadiscio et dans les alentours a été consolidée de manière irréversible.

La Turquie appuie pleinement le Gouvernement fédéral de transition en tant qu'unique autorité légitime en Somalie. Nous nous félicitons de la politique d'ouverture menée par le Gouvernement vis-à-vis des groupes d'opposition. Nous pensons que la responsabilité nous incombe de faire sans cesse appel à tous les groupes en Somalie et hors de Somalie et de les convaincre qu'il n'y a pas de solution militaire à la question somalienne et que le processus de paix de Djibouti est l'unique voie vers un avenir pacifique.

Nous applaudissons au rôle crucial joué par la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous condamnons fermement l'attaque perpétrée le 17 septembre contre les soldats de l'AMISOM. Nous présentons encore une fois nos condoléances aux Gouvernements ougandais et burundais. Nous encourageons les États membres de l'Union africaine à se joindre à l'Ouganda et au Burundi pour renforcer la présence de l'AMISOM sur le terrain en déployant leurs contingents. Ceci aidera sans aucun doute l'AMISOM à étendre sa présence dans des zones clefs au-delà de Mogadiscio.

Nous encourageons également le Département de l'appui aux missions à continuer d'appuyer l'AMISOM pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat avec succès. À cette fin, il est essentiel que l'ONU déploie en temps utile l'ensemble de son appui logistique. Nous nous félicitons de la haute importance accordée par l'ONU à l'amélioration des conditions de vie du personnel de l'AMISOM.

De même, il est crucial que les fonds promis à l'AMISOM lors de la conférence des donateurs de Bruxelles en avril dernier soient versés rapidement. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'organisation d'une conférence de suivi demain. Je peux dire que la Turquie a déjà transféré à l'AMISOM la moitié du montant promis. L'autre moitié, destinée à la restructuration des institutions de transition chargées de la sécurité en Somalie, a également été mise à disposition. Comme nous l'avons indiqué auparavant à plusieurs occasions, nous sommes disposés à former les soldats de la paix de l'AMISOM et les officiers de police somaliens en Turquie, en coopération avec l'ONU.

Renforcer les institutions somaliennes chargées de la sécurité est, sans aucun doute, de la plus haute importance. À cet égard, nous nous félicitons des diverses réunions tenues par le Comité mixte de sécurité pour la Somalie depuis le mois de juillet. Nous encourageons tous les États Membres à dialoguer avec le Comité dans le but d'appuyer les efforts qu'il déploie pour coordonner l'assistance financière destinée au secteur privé, à la mise en place de la police et à la réorganisation des forces de sécurité somaliennes.

Nous sommes préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité à Mogadiscio et au-delà à cause de la poursuite des combats entre le Gouvernement et les insurgés. Nous tenons également à nous associer aux autres membres du Conseil dont nous partageons la préoccupation quant à l'aggravation de la situation humanitaire dans le pays. Le fait que 50 % de la population ait besoin d'une aide humanitaire rend encore plus difficile le travail du Gouvernement qui cherche à asseoir son autorité, restaurer l'ordre public, à fournir des services administratifs et d'autres services de base et à gérer la transition avec efficacité. Le soutien continu de la communauté internationale sera essentiel à cet égard.

Nous suivons de près le travail du Secrétariat sur le plan relatif à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies qui ferait suite à l'AMISOM, sous réserve d'une nouvelle décision du Conseil de sécurité. La Turquie appuie pleinement l'approche en trois phases définie par le Secrétaire général, telle qu'elle a été entérinée dans la résolution 1872 (2009). Nous nous félicitons des efforts déployés par l'ONU pour mettre en œuvre cette approche progressive, la deuxième phase de cette approche préconisant une présence allégée des Nations Unies à Mogadiscio. Nous comprenons tout à fait la prudence avec laquelle le Secrétaire général souhaite que cette phase soit mise en œuvre, comme il l'affirme dans son rapport, en particulier si l'on prend en compte le fait que les risques en matière de sécurité à Mogadiscio continuent d'être élevés selon l'évaluation faite.

Pour terminer, je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec mes collègues britannique et américain quant à l'importance de la lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. La Turquie reste déterminée à contribuer aux efforts internationaux en cours dans ce sens.

M. Takasu (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et M. Boyd pour leurs exposés riches en information ce matin.

Nous sommes sérieusement préoccupés par les conditions de sécurité en Somalie. Les attaques soutenues des groupes d'opposition contre le Gouvernement fédéral de transition détériorent la situation sur le plan de la sécurité et sur le plan humanitaire. Le Japon condamne l'attaque contre le siège de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) à Mogadiscio, le 17 septembre, et exprime sa sincère sympathie aux victimes et à leurs familles. Nous rendons également hommage à l'AMISOM pour ses efforts opiniâtres dans des conditions très difficiles.

Nous appuyons l'approche progressive du Secrétaire général s'agissant de la mise en œuvre de la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité sur la base de l'approche en trois phases. La première phase est celle du renforcement de l'AMISOM et de l'appui nécessaire sur le terrain. Nous sommes très heureux de voir que des efforts sont déployés pour atteindre l'effectif autorisé de la Mission et pour instaurer la stabilité. Nous saluons tout particulièrement le déploiement récent d'un bataillon supplémentaire par le Burundi. Nous nous félicitons également des annonces d'envoi de contingents supplémentaires faites par le Burundi et l'Ouganda, ainsi que de la nouvelle annonce faite par Djibouti. Nous espérons que ces contingents seront mis à disposition. L'Union africaine joue un rôle clef dans le domaine de la coordination, notamment de l'appui logistique, pour les pays qui ont annoncé qu'ils allaient déployer des contingents sur le terrain.

Nous sommes reconnaissants au Secrétariat des efforts qu'il déploie pour mettre en œuvre résolument le dispositif d'appui logistique à l'AMISOM, comme M. Boyd nous l'a expliqué. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'établissement d'un réseau sécurisé de communication stratégique avec le Siège et du déploiement de différents types d'appui.

Pour ce qui est de la deuxième phase, nous notons que les préparatifs par le Secrétariat du passage à la deuxième étape, ne devant laisser qu'une « empreinte légère » à Mogadiscio, ont déjà commencé. Cependant, il faut insister sur le fait que, pour une mise en œuvre effective de la deuxième phase, des mesures essentielles sur le plan de la sécurité et de la lutte

contre le terrorisme doivent être prises pour garantir la sécurité du personnel, ce qui est crucial.

L'insécurité demeure le défi le plus important pour la Somalie. Par conséquent, renforcer la sécurité est une priorité absolue. Un appui bilatéral et multilatéral a été apporté pour renforcer les forces de sécurité nationale et les forces de police somaliennes. Une réunion a été tenue entre le Comité mixte de sécurité, l'ONU et l'Union africaine. Il est important que cet appui soit apporté de manière coordonnée.

Le Japon salue les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir le processus de Djibouti et tendre la main aux groupes d'opposition. Dans le même temps, nous condamnons la poursuite de l'appui extérieur aux groupes d'opposition et aux activités criminelles. Nous sommes prêts à participer aux travaux du Comité des sanctions contre la Somalie pour mettre efficacement en œuvre la résolution 1844 (2008) du Conseil de sécurité.

Il faut que le renforcement des institutions chargées de la sécurité soit accompagné par un appui au renforcement des capacités du Gouvernement et des autorités régionales. Le Japon se félicite de la signature d'un accord entre le Gouvernement et Puntland visant à renforcer la coopération dans des domaines tels que la mise en place d'institutions, la sécurité et la lutte contre la piraterie.

Dans le même temps, nous sommes préoccupés par l'instabilité politique en Somaliland à la suite du processus électoral. Nous espérons que les tensions entre les parties seront maîtrisées. La situation politique et économique dans ces régions est, évidemment, différente de celle des régions du sud et du centre de la Somalie, mais la communauté internationale devrait continuer d'appuyer la stabilité de la Somalie dans son ensemble en apportant une aide qui corresponde aux besoins de ces différentes régions.

Le Japon se félicite des efforts louables par de nombreux pays pour lutter contre la piraterie au large des côtes de la Somalie. Le Conseil de sécurité a adopté des résolutions pertinentes et les opérations maritimes menées par divers pays et organisations sont des contributions essentielles.

Dans le cadre de son effort en ce sens, le Japon a présidé la quatrième réunion plénière du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint. Le nombre de pays participant au Groupe de

contact a augmenté considérablement, signe très clair que la communauté internationale s'intéresse de plus en plus à cette question. Le Groupe de contact a convenu de créer un fonds d'affectation spéciale pour poursuivre les actes de piraterie et a confirmé qu'il fallait renforcer les organisations internationales, telles que l'Organisation maritime internationale, et les capacités des États dans la région. Un tel effort contribuerait à renforcer les partenariats régionaux et internationaux.

Pour terminer, il est clair que la stabilité de la Somalie est indispensable pour s'attaquer aux causes profondes de la piraterie. À cette fin, nous espérons que le Groupe de contact sur la piraterie et le Groupe de contact international sur la Somalie mettront l'accent sur le partage des informations et la synergie dans le cadre de leurs activités de sensibilisation.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Nous aussi sommes reconnaissants au Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et à M. Boyd, pour leurs exposés.

Nous sommes profondément préoccupés par l'intensité de l'affrontement armé en Somalie et par la situation générale en matière de sécurité. La mort, le 17 septembre, de 21 agents de maintien de la paix de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a suscité des sentiments de regrets profonds et d'indignation. Nous exprimons nos sincères condoléances à ce sujet. La pugnacité de l'opposition irréconciliable et les attaques constantes contre des positions du Gouvernement et de l'AMISOM engendrent clairement un climat d'anarchie, de terreur et d'insécurité dans le pays, et compliquent considérablement les activités du Gouvernement fédéral de transition visant à instaurer une gouvernance efficace dans tout le pays.

Nous estimons que, malgré les signes positifs donnés par les succès provisoires obtenus dans la lutte contre les rebelles et les dissensions que connaissent les factions dans leurs propres rangs, malheureusement, ces tendances ne semblent pas encore irréversibles. Sur une grande partie du territoire, des groupes armés s'adonnent à des activités criminelles et c'est la population civile qui en souffre, ainsi que le personnel de l'ONU et des organisations humanitaires. Force est de constater à nouveau que, sans une stabilisation véritable et durable dans le domaine de la sécurité, il sera fondamentalement impossible de faire des progrès notables sur la voie

d'un retour à la normale de la situation, de la consolidation de l'État et du règlement des problèmes économiques et humanitaires.

La lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes est toujours d'actualité, et la Russie participe activement aux efforts de la communauté internationale dans ce domaine. Malheureusement, l'instabilité qui persiste dans tout le pays ne fait qu'aggraver le problème de la piraterie dans cette région. Nous continuons de penser que ces questions doivent être réglées de façon globale. La communauté internationale devrait élargir sa participation grâce à des actions concertées dans le domaine de la sécurité, et l'Union européenne, l'Union africaine, et d'autres organisations concernées, notamment, devraient axer leurs efforts sur le renforcement des capacités du Gouvernement fédéral de transition de Somalie. Bien sûr, tout aussi importants sont les efforts tendant à atténuer les conséquences de la crise humanitaire, qui ne fait qu'aggraver les difficultés sur le chemin de la réconciliation nationale.

Dans les conditions actuelles, il est clair que c'est à l'Union africaine qu'il incombe au premier chef de s'occuper du renforcement de la sécurité. Nous nous félicitons de la décision des dirigeants du Burundi de rester au sein de l'AMISOM, malgré les pertes subies par ce pays lors de l'attaque contre des agents de maintien de la paix burundais. Il est d'une importance cruciale de doter au plus vite la Mission de la force nécessaire, y compris en lui assurant des équipements logistiques suffisants, pour garantir l'efficacité de l'opération. Dans le même temps, nous pensons que le mandat de l'AMISOM énoncé dans la résolution 1744 (2007) est suffisant pour aider le Gouvernement somalien à régler la situation dans le pays.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec la conclusion selon laquelle les conditions de mise en place d'une véritable opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie ne sont malheureusement pas encore réunies. Il n'y a pas encore de paix à maintenir. Cependant, il nous paraît nécessaire de continuer à examiner la question d'un possible déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie, de même que les modalités d'intégration de l'AMISOM dans une telle opération.

La Russie a toujours préconisé l'instauration d'une paix durable et de la réconciliation nationale en Somalie sur la base de l'Accord de Djibouti, afin de

renforcer la stabilité et la sécurité dans toute la région. Le processus de paix requiert la mobilisation des efforts, avant tout, des Somaliens eux-mêmes, et la participation de toutes les grandes forces politiques qui ne soient pas entachées par leur implication dans des actions terroristes. Nous appuyons les efforts du Président Cheick Sharif Ahmed et du Gouvernement somalien à cet égard. Nous espérons que ces efforts s'intensifieront pour apporter assurance la viabilité du processus politique.

Une condition importante du succès du règlement et de la normalisation de la situation dans l'ensemble du pays est qu'un large appui soit apporté au Gouvernement somalien, en premier lieu par les pays voisins. Nous appelons les États de la région à ne pas laisser entrer des armes et des mercenaires étrangers en Somalie, en violation du régime de sanctions pertinentes imposé par le Conseil de sécurité. Nous pensons qu'il est nécessaire de prendre des mesures complémentaires pour renforcer ce régime.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Nous nous félicitons du rapport soumis par le Secrétaire général sur les faits récents survenus en Somalie (S/2009/503). Nous remercions également M. Pascoe et M. Boyd de leurs exposés. Nous saluons la participation du Représentant permanent de la Somalie.

Le rapport du Secrétaire général et les exposés présentés par le Secrétariat indiquent que l'état actuel de la Somalie reste grave, que la situation en matière de sécurité se détériore, que le processus politique manque de vigueur et que les crises humanitaires empirent. Après 18 ans de guerre civile, la consolidation de la paix en Somalie reste une tâche ardue et difficile. C'est regrettable aussi bien pour la Somalie que pour la communauté internationale. Nous sommes sérieusement préoccupés par la situation actuelle en Somalie. Nous pensons que toutes les forces politiques somaliennes doivent faire le choix de mettre fin aux violents conflits et aux différends ethniques, d'instaurer la réconciliation nationale et d'entreprendre la reconstruction nationale.

Nous espérons que les pays voisins, les organisations régionales et la communauté internationale agiront immédiatement et se serviront de leur influence et de leurs moyens de pression pour prévenir une détérioration supplémentaire de la

situation en Somalie. Nous appelons toutes les parties en Somalie à poursuivre le dialogue de réconciliation nationale. Nous appuyons la consolidation du processus de paix de Djibouti et nous engageons toutes les parties concernées à y adhérer. Nous condamnons les récentes attaques contre le Gouvernement fédéral de transition de la Somalie, des civils et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous exhortons les factions armées de Somalie à déposer leurs armes immédiatement et à chercher à régler le problème par des voies politiques.

La question de la Somalie a déjà constitué une grave menace pour la corne de l'Afrique, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Nous demandons à toutes les parties d'user pleinement de leur influence et de se concentrer sur la persuasion et la promotion du dialogue afin de réaliser des progrès rapides et concrets dans le processus de paix somalien.

Nous apprécions grandement le rôle positif qu'a joué l'AMISOM dans la stabilisation de la situation en Somalie et la protection de sa population, et ce dans des circonstances difficiles et complexes. Nous apprécions tout particulièrement la contribution des pays fournisseurs de contingents, tels que l'Ouganda et le Burundi. Nous condamnons tous les actes de violence contre les forces de l'AMISOM.

La Chine a toujours affirmé que des opérations de maintien de la paix des Nations Unies devraient être déployées en Somalie. Nous croyons comprendre que des obstacles s'y opposent encore. Cependant, la communauté internationale ne devrait pas attendre passivement que les conditions idéales soient réunies. Pour instaurer la paix en Somalie, l'ONU devrait jouer un plus grand rôle. Nous sommes préoccupés par les sérieuses difficultés rencontrées par l'AMISOM, du fait du nombre insuffisant de contingents et du manque de ressources. Nous appelons le Secrétariat à intensifier les consultations avec la Commission de l'Union africaine et à explorer plus avant les moyens de renforcer l'AMISOM.

La Chine a toujours été d'avis que l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, devraient jouer un rôle plus positif sur la question somalienne. Nous appelons la communauté internationale à accélérer la mise en œuvre des engagements d'aide qu'elle a pris à l'égard du Gouvernement somalien et de l'AMISOM.

Le Gouvernement chinois a apporté des contributions à l'Union africaine à de nombreuses occasions afin d'assister les opérations de maintien de

la paix en Somalie. Nous avons également fourni une aide logistique aux principaux pays fournisseurs de contingents. Par ailleurs, le Gouvernement chinois a récemment fourni au Gouvernement somalien 500 000 dollars en argent liquide et des médicaments contre le paludisme d'une valeur d'un million de yuan. Nous avons également accepté d'annuler une grande partie de la dette du Gouvernement somalien.

La délégation chinoise est prête à s'associer aux autres membres du Conseil pour continuer de jouer un rôle constructif dans le règlement de la question somalienne.

M. Koudougou (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Pascoe et M. Boyd de leurs exposés. Nous saluons également la présence parmi nous ce matin du Représentant permanent de la Somalie.

Le Burkina Faso continue d'être très préoccupé par la situation en matière de sécurité en Somalie, marquée par la poursuite des affrontements entre des groupes armés illégaux et les troupes gouvernementales. Cette violence, qui a engendré un nombre important de victimes, surtout au sein de la population civile et des responsables politiques, en a malheureusement allongé la liste, avec l'attentat du 17 septembre 2009 contre le quartier général de l'AMISOM, qui a entraîné notamment la mort de plusieurs soldats burundais et ougandais. Nous saisissons cette occasion pour présenter nos sincères condoléances à l'AMISOM et aux gouvernements des deux pays. Nous réitérons notre ferme condamnation de cette attaque perpétrée par des rebelles islamistes d'Al-Shabaab. Toute forme de violence dirigée contre le personnel humanitaire et de maintien de la paix est inacceptable. Nous attendons avec intérêt les résultats de l'enquête diligentée par les Nations Unies, et souhaitons que les auteurs soient poursuivis et rendus responsables de leurs actes.

Comme ma délégation l'a relevé lors de notre dernier examen de la situation en Somalie, l'ampleur des attaques et l'intensité des combats rendent crédible la thèse de l'implication de forces étrangères appuyant les insurgés en armes, en combattants et en logistique. Cet état de fait est du reste confirmé par le rapport du Secrétaire général (S/2009/503).

Nous rappelons que l'Union africaine a exprimé sa vive préoccupation face à la présence accrue d'éléments étrangers à Mogadiscio et dans d'autres parties de la Somalie, et sollicité du Conseil de sécurité

qu'il impose des sanctions contre ceux qui s'opposent au processus de paix et de réconciliation en Somalie. Nous espérons que le Conseil saura y donner la suite appropriée, y compris dans le cadre des travaux du Comité du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 751 (1992) concernant la Somalie.

Déjà déplorable, la situation humanitaire continue de s'aggraver du fait de l'insécurité croissante, avec l'assassinat de personnels humanitaires et des menaces persistantes de prise d'otages. Nous rendons hommage aux personnels humanitaires et associés pour leur courage et leur détermination, et lançons à nouveau un appel aux belligérants pour qu'ils garantissent leur sécurité. Tout en comprenant la situation difficile dans laquelle leurs personnels se trouvent sur le terrain, nous exhortons les agences humanitaires à demeurer auprès des populations locales dans la mesure du possible.

En ce qui concerne la situation politique, le Burkina Faso réitère son plein appui au Gouvernement fédéral de transition et se félicite de sa présence continue à Mogadiscio, ainsi que de ses efforts pour consolider son autorité, en particulier dans le domaine de la sécurité. Nous sommes également encouragés par le fait que le Parlement continue de se réunir à Mogadiscio malgré les risques sécuritaires élevés.

Le Burkina Faso accueille avec satisfaction l'engagement renouvelé du Président Sharif en faveur de la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Djibouti, qui demeure le seul cadre pertinent pour un règlement politique de la crise somalienne, et nous encourageons les autorités du pays à maintenir leur politique de dialogue et d'ouverture envers les groupes rebelles, afin de les amener à rejoindre le processus de pacification du pays. L'accord signé en juin par le groupe Ahlu Sunna Wal Jama'a est une étape importante dans ce sens, et nous invitons les autres groupes armés à suivre cet exemple.

Nous prenons note des efforts en cours pour revitaliser le Comité de haut niveau chargé de la coordination et de l'application de l'Accord de Djibouti. Dans ce cadre, il est urgent que les promesses faites lors de la Conférence des donateurs de Bruxelles soient suivies d'effet, pour permettre le renforcement des services de sécurité somaliens, l'extension de l'autorité de l'État, la promotion de la réconciliation nationale et la gestion de la transition.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'approche en trois phases du soutien des Nations

Unies en faveur de la Somalie, nous félicitons le Secrétariat d'avoir poursuivi son cycle de missions malgré les conditions sécuritaires difficiles sur le terrain. Nous l'encourageons à tout mettre en œuvre pour passer le plus rapidement possible à la deuxième phase. L'accélération de la mise à la disposition du module de soutien des Nations Unies à l'AMISOM constitue à nos yeux l'élément le plus urgent, au même titre que le développement d'une stratégie de sécurité et le renforcement des services de sécurité. Nous tenons une fois de plus à saluer les efforts déployés par le Secrétariat. Nous rendons hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, et à son équipe, pour leur détermination aux côtés du peuple somalien malgré les difficultés qu'ils connaissent.

Nous réitérons notre reconnaissance à l'Ouganda et au Burundi pour leur inestimable contribution à la recherche de la paix en Somalie. Compte tenu de la gravité de la situation, nous encourageons les pays qui ont déjà promis des troupes à l'AMISOM à honorer leur engagement afin de contribuer au renforcement de la Mission.

Le Burkina Faso continue de croire à l'avènement d'une Somalie en paix, stable et prospère. Pour cela il faut un engagement continu de tous les acteurs somaliens, et un appui soutenu de la communauté internationale, en particulier du Conseil de sécurité.

M. Guillermet (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lynn Pascoe, et M. Craig Boyd de leurs exposés de ce matin, et saluer la présence parmi nous du Représentant permanent de la Somalie.

Ma délégation voudrait commencer par reconnaître les efforts intenses déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour entrer en contact avec les groupes d'opposition, forger une réconciliation nationale et assurer la sécurité de la population somalienne. L'élaboration d'une stratégie de négociation, de persuasion et d'ouverture de ces groupes au dialogue a déjà donné des résultats, notamment l'accord conclu avec Ahlu Sunna Wal Jama'a. Nous espérons à l'avenir voir plus de membres de l'insurrection adhérer à ce processus afin de parvenir à une solution politique durable en Somalie.

Dans ce contexte, nous nous félicitons du fait que les promesses de contributions faites à Bruxelles par la communauté internationale se concrétisent, et nous espérons que les différents mécanismes financiers créés

pour coopérer avec la Somalie recevront très bientôt les fonds promis. Nous estimons que les communautés Somaliland et Puntland doivent également recevoir les fonds nécessaires pour préserver la stabilité de leurs régions.

Par ailleurs, nous reconnaissons que la capacité administrative du Gouvernement fédéral de transition s'est améliorée. La mise en place d'une gouvernance efficace en Somalie est la base indispensable qui permettra de préserver l'ordre public. Nous estimons que la communauté internationale et les institutions du système des Nations Unies doivent continuer de fournir l'aide nécessaire à la Somalie pour qu'elle consolide ses institutions, renforce les capacités de son Gouvernement et améliore son infrastructure afin d'adopter une approche globale pour s'attaquer aux problèmes humanitaires, politiques, sécuritaires et de développement qui sont à la base de la crise actuelle.

Ces événements positifs ne peuvent cependant pas nous faire oublier l'escalade de la violence en Somalie et la détérioration inquiétante de la situation humanitaire au cours de la période considérée.

Des groupes armés ont lancé des attaques contre le Gouvernement fédéral de transition et le personnel de l'AMISOM, ont commis des vols dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies et multiplient les actes de violence contre les civils. Nous avons également constaté que des activités criminelles étaient menées par des saboteurs somaliens et étrangers qui profitent de la situation fragile du pays pour relancer leurs activités de contrebande, de traite des personnes et de trafic de drogues illicites. Toutes ces activités menacent en permanence le processus de paix de Djibouti.

Face à cette situation, il faut redoubler d'efforts pour poursuivre le renforcement des capacités des forces armées somaliennes en matière d'équipement et de formation, pour leur permettre de prendre en charge la sécurité de leur pays et contribuer ainsi à trouver une solution au problème principal de la Somalie. À cet égard, nous saluons l'action menée par le Gouvernement fédéral de transition et l'AMISOM pour mettre en place les institutions de transition chargées de la sécurité, élaborer une stratégie nationale en matière de sécurité et renforcer les capacités d'autres institutions, juridiques, judiciaires et publiques. Nous espérons en particulier que les travaux du Comité mixte de sécurité aboutiront dans l'avenir à des résultats plus concrets.

Nous estimons également que parallèlement au renforcement des institutions publiques chargées de la sécurité, il est urgent de consolider l'AMISOM. À cet égard, nous remercions de nouveau les Gouvernements burundais et ougandais pour leur contribution à la Mission et nous déplorons sincèrement les pertes humaines causées par les attaques lancées récemment contre les locaux de l'AMISOM.

Ma délégation est préoccupée par l'impact de l'insécurité sur la fourniture de l'assistance humanitaire à l'intérieur et à l'extérieur de Mogadiscio. Le pillage systématique des locaux des travailleurs humanitaires et l'aggravation de la sécheresse rendent encore plus difficiles les conditions de vie de plus de 50 % de la population somalienne, qui a besoin à l'heure actuelle d'une assistance humanitaire et d'un appui pour survivre. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que de plus en plus d'enfants, un sur cinq actuellement, souffrent de malnutrition. Il faut donc assurer au plus vite le financement adéquat des programmes humanitaires et des programmes de relèvement ainsi que le libre accès de l'assistance humanitaire et l'amélioration des conditions de sécurité du personnel humanitaire en Somalie.

Nous condamnons les actes de violence contre des civils, qu'ils soient délibérés ou résultant d'affrontements entre les forces du Gouvernement et les groupes d'insurrection, ainsi que les déplacements forcés. À cet égard, nous rappelons à toutes les parties au conflit qu'elles sont tenues de respecter les dispositions du droit international et, en particulier, du droit international humanitaire. Étant donné que la lutte contre l'impunité doit continuer d'être une question prioritaire pour la communauté internationale et les autorités somaliennes, nous nous félicitons de la création par le Gouvernement d'un poste de Ministre chargé de la coordination dans le domaine des droits de l'homme.

Nous tenons enfin à réitérer notre appui à la stratégie mise au point par le Secrétaire général pour faire face à la crise en Somalie. Nous saluons également le travail accompli dans des conditions particulièrement difficiles par le Représentant spécial pour la Somalie, M. Ould Abdallah, pour renforcer davantage le processus politique.

M. Ebner (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, ainsi que M. Boyd pour leurs exposés respectifs.

L'Autriche réaffirme son plein appui au processus de paix de Djibouti et au Gouvernement fédéral de transition. Ce dernier doit redoubler d'efforts pour établir un dialogue avec les groupes d'opposition et pour renforcer ses méthodes de gouvernance afin de faire avancer ce processus. Nous exhortons toutes les parties somaliennes à souscrire au processus de paix de Djibouti et à ses structures. L'Accord de paix de Djibouti constitue le seul cadre viable et légitime pour parvenir à une paix durable en Somalie.

L'Autriche condamne les tentatives menées par des extrémistes pour renverser le Gouvernement fédéral de transition ainsi que les attaques terroristes lancées contre le Gouvernement fédéral de transition et la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Nous sommes extrêmement préoccupés par ceux qui cherchent à saboter le processus de paix et par l'appui étranger apporté aux insurgés. Nous sommes disposés à appuyer des mesures visant à empêcher la fourniture d'une aide aux groupes d'insurrection. La poursuite d'activités criminelles telles que le trafic de drogues et la contrebande d'armes nous inquiète tout autant car elles menacent la paix en Somalie et dans la région.

Nous tenons à remercier l'Ouganda et le Burundi qui fournissent des contingents à l'AMISOM. La Mission demeure un acteur essentiel de la stabilité en Somalie. Il est donc de la plus haute importance qu'elle dispose des effectifs prescrits et des capacités nécessaires pour mener sa tâche à bien. Nous nous réjouissons également de l'annonce récente de l'envoi de troupes supplémentaires et de la mise en place du dispositif de soutien par le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. En vue de la mise en œuvre efficace de l'appui international à la Somalie et à l'AMISOM, nous aimerions souligner l'importance d'une coopération et d'une coordination étroites entre le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS).

Au nom de mon Gouvernement, j'adresse mes sincères condoléances aux familles, aux contingents et aux gouvernements de ceux qui ont perdu la vie au cours d'attaques terroristes. L'attentat-suicide mené contre le quartier général des forces de l'AMISOM le 17 septembre a été particulièrement atroce et violent.

Le renforcement des forces de sécurité somaliennes permettra également de contribuer de

manière considérable à la stabilisation du pays. Un mécanisme efficace de coordination entre le Gouvernement fédéral de transition et la communauté internationale doit être établi. Le Comité mixte de sécurité de la Somalie et le Comité de haut niveau devraient servir de cadre à une coordination basée sur une stratégie nationale de reconstruction de la Somalie.

Nous condamnons les violations massives des droits de l'homme et les exactions commises par les insurgés. Les exécutions extrajudiciaires et arbitraires, les arrestations et la torture pratiquées par Al-Shabaab doivent cesser immédiatement et les auteurs de ces actes doivent répondre de leurs actes. Nous condamnons de nouveau le recrutement d'enfants par des groupes armés et appelons une fois encore à leur libération immédiate.

Nous nous félicitons de la décision du Gouvernement fédéral de transition d'axer son action sur la protection des droits de l'homme en tant qu'élément essentiel du processus. Nous saluons en particulier la désignation du Ministre de la promotion de la femme comme interlocuteur du Gouvernement fédéral de transition pour les droits de l'homme, le projet de cadre de coopération technique avec le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie dans le domaine des droits de l'homme ainsi que la poursuite de la lutte contre l'impunité.

Nous sommes très préoccupés par la situation humanitaire catastrophique en Somalie où 3,7 millions de personnes dépendent désormais de l'aide alimentaire. La situation d'un million et demi de personnes déplacées est aggravée par l'insécurité croissante, d'une part, et, d'autre part, par la sécheresse qui touche certaines parties du pays. En outre, les travailleurs humanitaires sont de plus en plus pris pour cibles par les insurgés et il leur est donc de plus en plus en difficile de fournir l'assistance si nécessaire.

L'Union européenne (UE) est engagée en Somalie par l'intermédiaire de ses institutions et de ses États membres. À l'heure actuelle, l'UE élabore une stratégie globale sur les moyens de renforcer son action. Une mission de reconnaissance a été réalisée dans la région début septembre et a permis d'établir des paramètres pour la mise en place d'un cadre de travail stratégique cohérent qui associe réconciliation, sécurité et développement.

S'agissant de la piraterie au large des côtes de Somalie, l'Autriche tient à souligner que les efforts déployés par un grand nombre d'acteurs

internationaux, dont l'Union européenne grâce à l'opération Atalanta, pour éloigner les pirates de la corne de l'Afrique ne pourront réussir durablement si rien n'est fait pour remédier aux causes fondamentales de ce problème et pour rétablir l'état de droit en Somalie.

M. Heller (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous apprécions les informations utiles fournies par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, et par M. Craig Boyd, Directeur du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie. Nous saluons également les efforts considérables déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, l'Ambassadeur Ahmedou Ould Abdallah, ainsi que la présence à cette séance de l'Ambassadeur Elmi Ahmed Duale, Représentant permanent de la Somalie.

Compte tenu de l'insécurité alarmante qui règne en Somalie et, en fait, dans la région, le Mexique apprécie les précieuses contributions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine, par l'intermédiaire de l'AMISOM, aux efforts visant à garantir la stabilité sur le terrain et les conditions de base indispensables à la consolidation du Gouvernement en Somalie. De même, nous saluons l'action menée par le Gouvernement fédéral de transition pour faire avancer le processus de réconciliation nationale et le dialogue avec les groupes d'opposition en conformité avec les principes de l'Accord de paix de Djibouti, ainsi que pour renforcer les capacités du Gouvernement et jeter les bases d'un dispositif national de sécurité.

Nous sommes tout particulièrement préoccupés par les éléments suivants : l'insécurité croissante sur l'ensemble du territoire, y compris le long des côtes; la détérioration de la situation humanitaire et des droits de l'homme; et la progression de la grande criminalité. À l'évidence, l'insécurité est le problème le plus grave auquel est confrontée la Somalie. Son impact limite en permanence les capacités du Gouvernement et ses chances de viabilité future. Par ailleurs, le nombre des victimes civiles, y compris les femmes et les enfants, ne cesse de croître chaque jour.

La vulnérabilité des forces du Gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM aux attaques terroristes, telle celle commise le 17 septembre contre le quartier général de l'AMISOM faisant 21 morts et 40 blessés, est particulièrement inquiétante. Nous tenons à remercier les contingents et Gouvernements

burundais et ougandais pour leur engagement résolu. Toutefois nous devons aussi être très clairs : l'incident du 17 septembre n'aurait jamais dû se produire. Nous sommes inquiets de voir que la sécurité n'est pas garantie, même dans la zone sous contrôle de l'AMISOM. Cela ne laisse rien augurer de bon pour l'avenir.

Il est, selon nous, de la plus haute importance que la priorité du Gouvernement somalien soit de consolider les forces nationales de sécurité et de planifier des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration des ex-insurgés. À cet égard, nous saluons les activités du Comité mixte de sécurité, récemment créé, qui est une instance politique importante pour promouvoir la mise au point d'une stratégie nationale en matière de sécurité.

Pour ce qui est de la lutte contre la piraterie, nous saluons les efforts internationaux menés pour combattre cette menace à la sécurité et à l'économie de la région. Le Mexique a récemment participé à la quatrième réunion du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, où l'attention des nombreux pays participants a été appelée sur l'impact des actes de piraterie sur l'embargo sur les armes et l'accès de l'aide humanitaire.

Ma délégation est profondément préoccupée par le caractère alarmant de la situation humanitaire en Somalie, qui s'est considérablement détériorée. L'insécurité qui entrave les opérations humanitaires sur tout le pays est inacceptable. La multiplication des pillages et des attaques d'installations humanitaires et l'augmentation du nombre des assassinats, enlèvements et menaces contre le personnel humanitaire, combinées aux faibles progrès sur le terrain font que pratiquement la moitié de la population somalienne continue de dépendre de l'aide humanitaire.

Nous lançons un appel urgent à toutes les parties au conflit pour qu'elles respectent les normes internationales relatives aux droits de l'homme et au droit international humanitaire et protègent la population civile, y compris le personnel humanitaire. Nous insistons également sur le fait qu'il est primordial de garantir l'accès sûr et sans entrave de l'aide humanitaire. À cet égard, nous saluons tous les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition pour permettre à la population civile, surtout les personnes les plus vulnérables, de disposer des produits et des services les plus essentiels à sa survie,

tels ceux fournis par le Programme alimentaire mondial. Les informations parues dans la presse concernant des cas de détournement de l'aide à des fins commerciales illégales sont très préoccupantes. En outre, nous sommes tout aussi préoccupés par la situation des droits de l'homme dans le sud et le centre du pays, par la persistance de l'impunité à cet égard dans tout le pays et par le recrutement d'enfants par les groupes armés.

Ma délégation a conscience que l'absence de stabilité entrave les progrès nécessaires au plan socioéconomique. La piraterie et les activités de la grande criminalité dans la corne de l'Afrique, notamment le trafic des stupéfiants, la traite des êtres humains et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, sont autant d'obstacles latents à l'amélioration de la sécurité dans le pays. Nous estimons qu'il est nécessaire de trouver des mécanismes de coopération pour renforcer les capacités des autorités de la région de faire face à ces menaces et de rétablir leur contrôle sur les points stratégiques, comme les ports et les aéroports.

Le Mexique estime, lui aussi, qu'il importe d'adopter une approche progressive s'agissant du déploiement de la présence des Nations Unies à Mogadiscio, compte tenu notamment de l'insécurité persistante dans cette capitale. Nous saluons le travail accompli par toutes les institutions de l'Organisation engagées dans cette tâche, et nous sommes sûrs que les efforts déployés aux plans politique et de la sécurité produiront les résultats nécessaires pour enregistrer des progrès dans cette phase.

En tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, le Mexique estime qu'il importe de renouveler l'appel lancé à la communauté internationale, notamment les pays de la région, pour qu'elle appuie le travail indépendant du Groupe de contrôle sur la Somalie et coopère à la mise en œuvre de son mandat.

Nous sommes conscients que l'embargo sur les armes et le régime de sanctions ciblées sont des instruments clés pour le processus de paix en Somalie et que leur caractère technique a un impact politique qui pourrait s'avérer bénéfique au processus de paix dans son ensemble. Le 21 octobre prochain le Comité recevra le rapport à mi-parcours du Groupe de surveillance qui sera analysé par les membres du

Comité et dont le Conseil sera informé au titre de l'état d'avancement des travaux du Comité.

Enfin, de l'avis de ma délégation, l'imposition éventuelle de sanctions par le Conseil de sécurité doit être cohérente avec l'approche que nous souhaitons adopter non seulement en Somalie mais également dans la sous-région, compte tenu de la complexité de la situation et de la grande diversité des acteurs politiques en présence.

M. Araud (France) : Je tiens à remercier M. Lynn Pascoe et M. Craig Boyd pour leurs présentations. Le Gouvernement fédéral de transition a su tenir bon face aux attaques dont il était l'objet, et même reprendre du terrain, en particulier à Mogadiscio. Il bénéficie du plein soutien des autorités françaises.

La situation reste cependant très instable. L'attentat meurtrier du 17 septembre contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a rappelé les capacités dont disposent toujours les forces insurgées. Par ailleurs, la situation humanitaire continue de se dégrader et se sont désormais 3,7 millions de personnes, soit la moitié de la population somalienne, qui dépendent de l'aide internationale. Dans le même temps, des attaques répétées contre l'ONU et les organisations non gouvernementales rendent le travail humanitaire de plus en plus difficile et dangereux. Neuf travailleurs humanitaires ont payé de leur vie leur engagement aux côtés de la population somalienne en 2009, 13 autres sont retenus contre leur gré.

Cette situation difficile requiert donc un engagement réaffirmé de la part de la communauté internationale. Le Secrétaire général rappelle dans son dernier rapport, (S/2009/503), sa stratégie en plusieurs phases qui met l'accent dans un premier temps sur le soutien à apporter au Gouvernement fédéral de transition et à l'AMISOM. Cette stratégie, que le Conseil de sécurité a soutenue par ses résolutions 1863 (2009) et 1872 (2009), n'est pas en cause. Il est clair que les conditions de sécurité sur le terrain comme les prises de position des différents acteurs concernés ne permettent pas de déployer une force des Nations Unies. Mais la communauté internationale doit agir de façon plus résolue dans ce cadre.

Je souhaite à cet égard évoquer rapidement quatre pistes. La première urgence est d'apporter un plein soutien au Gouvernement fédéral de transition. Comme nous nous y sommes collectivement engagés en avril lors de la Conférence de Bruxelles. Ce soutien doit être

politique et financier, mais aussi opérationnel et concret. C'est la raison pour laquelle la France, dans le cadre de la résolution 1872 (2009), forme à Djibouti un bataillon de forces somaliennes : 150 hommes ont déjà reçu une formation et sont rentrés en Somalie, 350 autres ont commencé à suivre le programme. Les ministres de la défense de l'Union européenne, comme mon collègue autrichien l'a souligné, ont par ailleurs exprimé le 29 septembre leur intérêt pour une mission européenne de formation dans un pays tiers. La France salue par ailleurs l'intérêt manifesté récemment par l'Allemagne et la Fédération de Russie pour des initiatives de ce type.

La République de Djibouti elle-même mène une action de formation similaire. Je voudrais ici saluer l'action de Djibouti dans le dossier somalien. Il est en effet essentiel d'aider le Gouvernement fédéral de transition à renforcer la cohésion, la discipline et l'efficacité de ses troupes, qui doivent notamment affronter, comme l'a signalé mon collègue burkinabé, des « combattants étrangers » parmi les plus extrémistes. C'est en rétablissant des services publics de base, dans des zones dans lesquelles il assure la sécurité, que le Gouvernement fédéral de transition pourra entretenir une dynamique politique positive. L'AMISOM, naturellement, a, de son côté, un rôle essentiel à jouer pour former les troupes en Somalie même et pour aider à ce que les contingents formés à l'étranger soient suivis et utilisés au mieux.

Soutenir le gouvernement fédéral de transition est indispensable, malgré les risques. Et dans ce contexte mes pensées, vont vers l'agent français qui a été enlevé à Mogadiscio le 14 juillet dernier et qui est toujours retenu dans ce pays.

Deuxième piste : en parallèle, nous devons continuer à soutenir l'AMISOM. Je souhaite ici, comme l'ont fait certains de mes collègues, rendre hommage à la vaillance des troupes de l'Ouganda et du Burundi, qui accomplissent au quotidien un travail aussi dangereux que remarquable. La France souhaite de nouveau adresser ses condoléances aux Gouvernements de l'Ouganda et du Burundi pour les pertes subies lors de l'attentat odieux commis le 17 septembre dernier au quartier général de l'AMISOM.

L'aide internationale doit se poursuivre pour que l'Union africaine puisse atteindre l'objectif qu'elle s'est fixée de 8 000 hommes. L'Union européenne, qui est le premier partenaire financier de l'Union africaine,

est mobilisée. La France a accompli un effort de formation important pour des contingents de l'AMISOM et a assuré l'évacuation sur Nairobi des soldats blessés dans l'attentat du 17 septembre. S'agissant des Nations Unies, je remercie M. Boyd et son équipe pour la mise en place du dispositif de soutien logistique.

Le troisième axe que je souhaite mentionner est politique. La France salue les efforts que le Président Sharif ne cesse de déployer pour tendre la main aux groupes qui ne font pas encore partie du processus de réconciliation. Il est important que le Gouvernement somalien mette à profit toutes les occasions qui se présentent pour continuer à ouvrir l'espace politique en Somalie. Seule une solution politique permettra en définitive de garantir la sécurité et la stabilité de la Somalie. À ce titre, nous notons avec satisfaction les efforts du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould Abdallah, en vue de développer à Mogadiscio même les missions menées par le Bureau politique des Nations Unies.

S'agissant de ceux qui refusent tout dialogue, la France se joint à l'appel qu'a lancé le Secrétaire général pour que les États, les organisations et les individus qui sont en position de le faire les persuadent de rejoindre le processus politique.

Enfin, comme la plupart de mes collègues, j'ai déjà souligné combien il était difficile d'acheminer l'aide internationale en Somalie. Dans ce contexte, il est d'autant plus important que la communauté internationale reste mobilisée pour lutter contre la piraterie, qui menace notamment les navires du Programme alimentaire mondial. De nombreux États et organisations ont déployé des moyens navals, au premier plan desquels l'Union européenne, avec l'Opération Atalanta. Par ailleurs, les membres du Groupe de contact sur la lutte contre la piraterie, comme le soulignait mon collègue japonais, travaillent à compléter ces actions militaires par des mesures civiles, notamment pour aider les États de la région à traduire en justice les pirates arrêtés. La France salue la décision prise par le Groupe de contact de demander au Secrétaire général de créer un fonds fiduciaire à cet effet.

Pour terminer, je souhaite naturellement saluer le rôle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ahmedou Ould Abdallah, et de son équipe et les assurer du plein soutien de la France.

M. Rugunda (Ouganda) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Craig Boyd, Directeur du Bureau d'appui des Nations Unies pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de leurs exposés. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport (S/2009/503) et je me félicite de la présence à cette séance du Représentant permanent de la Somalie.

Nous avons été témoins le 17 septembre d'un nouvel et lâche attentat contre les troupes de l'AMISOM commis par les opposants à un processus politique négocié et à un règlement pacifique du conflit en Somalie. Cet attentat a fait 24 morts, parmi lesquels des agents de maintien de la paix et des civils, et de nombreux blessés.

Mis à part cet attentat absurde qui a fait des victimes parmi des agents de maintien de la paix et des civils, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, le conflit continue à détruire des vies. Entre 20 et 50 personnes perdent la vie chaque semaine du fait de combats presque quotidiens, et des milliers d'autres ont été déplacées, ce qui aggrave la situation humanitaire. De surcroît, le conflit continue d'avoir un impact négatif sur toute la région en raison de la prolifération d'armes de petit calibre et de la perturbation du commerce international résultant des actes de piraterie, et de menacer la paix et la sécurité internationales.

L'Ouganda réaffirme son appui au processus de paix de Djibouti car il représente la meilleure chance de voir s'instaurer une paix durable en Somalie. Nous félicitons le Gouvernement fédéral de transition de son action pour faire avancer le processus politique dans le pays, et nous appuyons la détermination et les efforts constants du Président Ahmed pour établir le dialogue avec les groupes de l'opposition en vue de parvenir à une paix durable. Nous apprécions l'assistance humanitaire accordée au pays ainsi que l'appui apporté à l'AMISOM. Nous demandons à l'ONU et aux autres partenaires d'accroître leur soutien pour permettre à l'AMISOM de mener à bien son mandat. Nous appelons aussi les États Membres de l'Union africaine à fournir du personnel supplémentaires pour que l'AMISOM atteigne sa capacité autorisée de 8 000 hommes.

Nous saluons les progrès accomplis par le Gouvernement fédéral de transition dans le processus politique et nous nous félicitons de l'appui accordé au

Gouvernement et à l'AMISOM. Néanmoins, l'attentat dont ont été récemment victimes des agents de maintien de la paix et le fait que des civils continuent d'être tués ou déplacés rappellent à la communauté internationale qu'elle doit en faire plus. Al-Shabaab et d'autres groupes extrémistes continuent de contrôler des parties de Mogadiscio et la campagne, provoquant le chaos dans la société et faisant des populations somaliennes des otages de leur vues extrémistes.

Au vu de l'ampleur des défis en Somalie, nous devons nous demander si la stratégie actuelle consistant à adopter une méthode des petits pas résout le problème du pays. Est-ce que la démarche actuelle est à la taille de la gravité de la situation sur le terrain? La première responsabilité du maintien de la paix et de la stabilité en Somalie incombe finalement au Gouvernement fédéral de transition et au peuple somalien. Cependant, l'engagement et l'appui de l'ONU, de l'Union africaine et des acteurs sous-régionaux tels que l'Autorité intergouvernementale pour le développement sont essentiels pour aider le Gouvernement fédéral de transition à assumer efficacement son rôle.

Nous pensons que plus de ressources et un déploiement plus rapide sont nécessaires afin de renforcer le Gouvernement fédéral de transition et de vaincre les extrémistes. Beaucoup plus reste à faire pour régler les questions relatives à la paix, à la sécurité et à la reconstruction du pays. Les efforts du Gouvernement fédéral de transition requièrent un appui supplémentaire de la communauté internationale, si l'on veut que le pays se relève rapidement de la dévastation causée par la guerre. Le Gouvernement fédéral de transition doit être appuyé dans ses efforts pour rétablir les principales institutions nationales. Nous devons mettre l'accent sur des domaines critiques tels que la sécurité, la santé, l'éducation, l'énergie et les infrastructures afin de changer radicalement la situation sur le terrain.

Le succès des louables efforts du Gouvernement fédéral de transition dans l'unification et la reconstruction du pays dépendra principalement de la disponibilité de ressources adéquates et prévisibles. En conséquence, nous appelons la communauté internationale à appuyer vigoureusement le Gouvernement fédéral de transition dans la reconstruction des institutions nationales.

Comme l'a stipulé la résolution 1863 (2009), la présence de l'AMISOM en Somalie est une étape

transitoire vers l'opération envisagée de maintien de la paix en Somalie. En conséquence, le Conseil doit accélérer les préparations nécessaires en vue de placer l'AMISOM sous son autorité. En outre, le Conseil doit régler rapidement la question des auteurs de trouble en Somalie qui continuent de défier les résolutions et les décisions du Conseil, de déstabiliser le pays et la région et de poser une menace à la paix et la sécurité internationales.

Enfin, nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ould-Abdallah, et le personnel des agences de l'ONU, ainsi que celui des agences humanitaires, de l'appui qu'ils ont accordé au peuple somalien dans les présentes circonstances.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*): Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe et M. Boyd de leurs remarques et de leur présentation du rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2009/503).

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général Ould-Abdallah de son dévouement et de son engagement à la cause de la Somalie, ainsi que pour louer les efforts inlassables du Bureau politique de l'ONU en Somalie, du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de l'équipe des pays de l'ONU et des autres organisations qui opèrent dans le pays dans des circonstances extrêmement difficiles.

La Croatie prend note du progrès réalisé dans certains domaines clefs identifiés dans le rapport du Secrétaire général, en particulier en matière de réconciliation nationale, de projet de constitution, de renforcement des capacités et de formation des forces de sécurité nationales. Dans ce contexte, nous nous félicitons en outre de la création de la commission de sécurité et de paix, qui est chargée de réformer les forces de sécurité somaliennes, ainsi que du grand remaniement ministériel, notamment avec la nomination du nouveau Ministre de la défense. Nous espérons que ce changement va donner au Gouvernement la capacité de consolider son autorité et de rétablir l'ordre dans le pays.

La Croatie renouvelle son appui résolu au processus de paix de Djibouti et lance un appel à tous les acteurs pertinents à appliquer complètement les engagements pris, y compris la création d'un gouvernement sans exclusive en Somalie. Nous exhortons tous ces groupes qui restent à l'extérieur du

processus à le rejoindre aussitôt que possible. En conséquence, nous nous félicitons des tentatives de revitalisation des activités du Comité de haut niveau, des efforts du Représentant spécial du Secrétaire général visant à impliquer les régions autonomes, et de l'appui total des organisations régionales au processus de paix de Djibouti.

Nous sommes profondément inquiets de la détérioration de la situation dans l'est et dans le centre de la Somalie et nous condamnons les attaques aveugles répétées contre la population civile. Nous exhortons toutes les parties au conflit à appliquer pleinement le droit international humanitaire et le droit relatif aux droits de l'homme et, à cet égard, nous adressons nos sincères condoléances aux familles de ceux qui ont été tués et blessés au cours des attaques du 17 septembre à Mogadiscio.

La Croatie s'inquiète de l'imminente crise humanitaire en Somalie, qui est exacerbée par les grandes difficultés rencontrées dans la distribution de l'aide humanitaire, qui sont dues à la violence accrue contre les travailleurs humanitaires, aux combats sans fin et à la sécheresse. Nous espérons qu'un financement adéquat, issu du processus d'appels consolidés et du Plan de transition de l'ONU pour la Somalie, permettra de poursuivre les activités humanitaires d'importance critique.

Pour ce qui est de la piraterie, ma délégation partage la position exprimée par les autres membres du Conseil, selon laquelle les solutions à long terme ne se trouveront que dans l'état de droit et l'établissement de la sécurité sur le terrain.

La Croatie appuie la démarche des petits pas, ainsi que l'a présentée le Secrétaire général. Nous nous félicitons du passage à la seconde phase, celle des « pas feutrés », et de nouvelles consultations entre le Département d'appui aux opérations de maintien de la paix et l'Union africaine portant sur une possible opération de maintien de la paix en Somalie. Nous félicitons l'Union africaine et l'AMISOM de leurs fermes tentatives de stabiliser la situation en Somalie, et nous louons le rôle crucial joué par l'AMISOM s'agissant de repousser les insurgés et de protéger les infrastructures vitales de Mogadiscio. Dans ce contexte, nous voudrions aussi saisir cette occasion de rendre un hommage particulier à l'Ouganda et au Burundi pour la contribution très importante qu'ils font à l'AMISOM.

M. Dabbashi (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Je tiens à remercier M. Lynn Pascoe et M. Craig Boyd de leurs exposés et à souhaiter la bienvenue au Représentant permanent de la Somalie parmi nous.

Malgré les nombreux défis que rencontre le Gouvernement fédéral de transition en Somalie, au cours des derniers mois il a réussi à réaliser des progrès vers la réalisation de ses objectifs politiques et de sécurité en poursuivant le dialogue avec les groupes d'opposition, en établissant une gouvernance locale, en préparant un projet de constitution et en renforçant les institutions de sécurité. Nous nous félicitons de l'engagement pris par le Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed et son gouvernement de former un gouvernement d'unité nationale.

Nous exhortons les groupes d'opposition qui n'ont pas encore rejoint le processus de Djibouti à participer au processus de réconciliation et à abandonner la violence. Parallèlement, nous exhortons les États et les organisations qui le peuvent à convaincre toutes les factions somaliennes extérieures au processus de paix de déposer leurs armes, de cesser le combat et de participer au dialogue politique et au processus de réconciliation.

Nous invitons le Gouvernement fédéral de transition à poursuivre ses efforts en vue de la réconciliation nationale. À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale de renforcer son appui à ce gouvernement.

Nous avons été choqués par l'attentat perpétré contre la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) le 17 septembre, et l'avons fermement condamné. Nous adressons une fois de plus nos condoléances aux Gouvernements burundais et ougandais, ainsi qu'aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans cette attaque. Nous aimerions également exprimer notre sympathie aux blessés.

De même, nous tenons à saluer le rôle joué par l'AMISOM dans un environnement très dangereux. Nous exhortons la communauté internationale à décaisser toutes les contributions annoncées pour soutenir la Mission et la transformer rapidement en une Mission de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 1863 (2009).

Nous nous réjouissons des contributions généreuses faites par les États de la région et la communauté internationale pour soutenir et renforcer

les forces de police et de sécurité somaliennes. Nous prions instamment les donateurs de tenir les promesses faites à Bruxelles et de coopérer étroitement avec le Comité mixte de sécurité, en vue de coordonner leurs contributions et d'appuyer le Comité en sa qualité d'instance politique à même de faciliter l'élaboration d'une stratégie de sécurité nationale, conformément à la résolution 1872 (2009).

Nous estimons qu'il faut simultanément mettre en œuvre une série de programmes de renforcement de capacités au sein de diverses institutions du gouvernement, comme le système judiciaire, le parlement et l'administration. Nous exhortons le Gouvernement fédéral de transition à prendre des mesures décisives pour étendre et consolider son autorité, rétablir l'état de droit et répondre aux besoins essentiels de la population.

Nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire à la suite d'actes violents d'enlèvements et de meurtres ainsi que d'autres menaces contre les travailleurs humanitaires, et en raison de la sécheresse qui sévit dans le pays. Il en est résulté une augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'aide humanitaire, qui est passé de 3,5 millions à 3,7 millions, ce qui représente environ 50 % de la population totale.

À cet égard, nous saluons les sacrifices et le courage des travailleurs humanitaires et nous condamnons les attaques dont ils ont fait récemment l'objet, notamment le pillage de leurs locaux. Nous prions instamment toutes les parties de respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et de prendre les mesures qui s'imposent afin de protéger les civils, y compris le personnel humanitaire.

Nous appelons également toutes les parties à créer les conditions propices à l'acheminement sans entraves de l'aide humanitaire et à coopérer avec les organisations humanitaires en la matière. Par ailleurs, nous demandons instamment à tous les États de soutenir l'appel global et l'approche de l'Organisation des Nations Unies concernant la Somalie.

Nous exprimons notre préoccupation face à la poursuite d'activités criminelles, notamment l'introduction en contrebande de drogues et d'armes et le trafic d'armes. Nous appelons la communauté internationale à trouver les moyens de remédier à ces activités illégales qui menacent la paix en Somalie et dans l'ensemble de la région.

S'agissant de la piraterie, nous soulignons une fois de plus que le problème de la piraterie au large des côtes somaliennes est la conséquence naturelle de l'instabilité qui règne en Somalie, de la détérioration générale de la situation en matière de sécurité et de l'absence de l'autorité de l'État. Pour résoudre définitivement ce problème, il faudra trouver d'abord une solution complète et globale à la question somalienne.

Même si nous soutenons les efforts internationaux déployés pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes, nous voudrions lancer une mise en garde contre l'utilisation d'une présence maritime internationale dans la région afin de protéger des activités de pêche illégales dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive de la Somalie. Nous demandons instamment aux États qui ont une présence maritime au large des côtes somaliennes d'essayer de protéger les richesses maritimes de la Somalie. Nous sommes tenus de ne pas faire de la présence internationale maritime un outil qui protège les violations des principes du droit maritime international et empêche le peuple somalien de jouir de ses richesses.

Pour terminer, nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général, M Ahmedou Ould Abdalla et son équipe, et nous l'assurons de notre soutien.

Le Président (*parle en anglais*) : J'aimerais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Je m'associe à ceux qui m'ont précédé pour remercier M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, et M. Craig Boyd, Directeur du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), de leurs excellents exposés et de nous avoir fait part de leur point de vue sur la situation en Somalie.

Nous pensons comme le Secrétaire général que la Somalie se trouve à un tournant décisif. Le Gouvernement fédéral de transition a fait des progrès considérables dans la promotion de la réconciliation nationale, le maintien du dialogue avec les groupes d'opposition, le renforcement des capacités de gouvernance locale, l'intégration des droits de l'homme dans divers aspects du processus de paix et la mise sur pied d'un appareil national de sécurité. Ma délégation salue et soutient l'initiative du Président Sheikh Sharif Sheikh Ahmed de créer une Commission

pour la sécurité et la pacification du pays, chargée de réformer les forces de sécurité somaliennes et toutes les forces de l'ordre. Nous notons avec satisfaction qu'il est déterminé à appliquer intégralement l'Accord de Djibouti afin d'établir une paix durable dans ce pays dévasté par la guerre.

Le principal défi que doit relever la Somalie est de maintenir l'élan politique amorcé il y a quelques mois. Nous sommes encouragés de voir que l'accord de coopération signé entre le Gouvernement fédéral de transition et Ahlu Sunna Wal Jama'a en juin a déjà produit des résultats. Nous appelons les groupes d'opposition qui n'ont pas souscrit à l'Accord de Djibouti de déposer les armes, renoncer à la violence et participer au processus de réconciliation.

S'il est vrai que la sécurité à long terme est de la responsabilité du Gouvernement fédéral de transition et des Somaliens eux-mêmes, l'Organisation des Nations Unies, la communauté internationale et les organisations régionales devraient redoubler d'efforts pour aider le Gouvernement fédéral de transition à combattre les forces extrémistes qui sont décidées à détruire le processus de paix de Djibouti, et pour permettre au Gouvernement d'exercer son autorité sur tout le territoire national au profit du peuple somalien.

Nous sommes toujours préoccupés par les informations selon lesquelles la situation humanitaire continue de se détériorer de manière dramatique, avec plus de 250 000 personnes déplacées et quelque 3,7 millions de personnes ayant un besoin urgent d'aide humanitaire en raison de l'intensification des combats à Mogadiscio, de l'insécurité croissante dans une grande partie du sud et du centre de la Somalie, et de la sécheresse.

La situation actuelle alarmante sur le plan humanitaire et en matière de sécurité en Somalie appelle un soutien international immédiat et concret, aussi bien politique que financier, pour permettre au Gouvernement fédéral de transition d'accélérer la mise sur pied des Forces nationales de sécurité somaliennes et de la Force de police somalienne dans le cadre de l'Accord de Djibouti et conformément à la stratégie de sécurité nationale. Nous saluons les efforts faits par les donateurs pour décaisser les contributions annoncées à Bruxelles en avril dernier.

Le Viet Nam appuie les efforts déployés par l'Union africaine et les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM pour maintenir la stabilité et la sécurité à l'intérieur et autour de Mogadiscio dans

des conditions dangereuses. Nous saluons et appuyons la décision prise par l'Union africaine d'accroître les effectifs de l'AMISOM au niveau prescrit et l'appel qu'elle a lancé à la communauté internationale pour qu'elle continue à appuyer le déploiement et les opérations de l'AMISOM.

Nous appuyons également l'approche progressive énoncée par le Secrétaire général dans son rapport du mois d'avril, où il demande au Département des opérations de maintien de la paix, en consultation avec l'Union africaine, de continuer à élaborer des plans d'urgence et à perfectionner les plans existants, de sorte que l'AMISOM puisse devenir finalement une opération de maintien de la paix des Nations Unies si les conditions de sécurité sur le terrain le permettent. Pour garantir le succès de cet effort, nous appelons à une coopération étroite et à un partenariat efficace entre le Bureau politique des Nations Unies en Somalie, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine et la Ligue des États arabes pour faire face à la situation en Somalie dans l'optique de l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la Somalie.

M. Duale (Somalie) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, et M. Boyd du Bureau d'appui de l'ONU pour l'AMISOM, dont j'ai apprécié les exposés. Nous remercions également le Secrétaire général pour son rapport (S/2009/503), ainsi que tous ceux qui y ont contribué. Nous remercions en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et chef du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, M. Ahmedou Ould-Abdallah; le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie; et l'ensemble des organisations internationales et autres qui ont contribué, dans des circonstances très difficiles, à l'établissement du rapport.

Ces 18 dernières années, la Somalie a été le théâtre d'une lutte longue et douloureuse, et il est encourageant de noter aujourd'hui la conviction, exprimée tant dans le rapport du Secrétaire général que dans les déclarations de la plupart des membres du Conseil de sécurité, que le processus de paix de

Djibouti a permis de faire des progrès, et que le Gouvernement, malgré tous les problèmes – surtout en matière de sécurité – en a beaucoup fait. C'est pourquoi nous espérons vivement que l'ONU, la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier vont vraiment essayer à présent de prendre aussi rapidement que possible les mesures nécessaires pour faire en sorte que les conditions de sécurité continuent de s'améliorer. C'est la seule façon d'y arriver.

Dans l'allocution qu'il a prononcée lors du débat général de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, notre Président a évoqué les problèmes que rencontre le Gouvernement et nos priorités. Les priorités, a-t-il déclaré, sont les suivantes. Il faut renforcer suffisamment les forces nationales somaliennes de sécurité et de police et les organismes chargés de l'application des lois; renforcer de manière adéquate l'AMISOM dans toutes ses dimensions et parvenir au niveau convenu des effectifs, soit 8 000 soldats du maintien de la paix; et déployer une opération de maintien de la paix des Nations Unies adéquate en Somalie, et le plus tôt sera le mieux. Il est également très encourageant de noter qu'un certain nombre de membres du Conseil de sécurité conviennent que le moment est désormais venu d'examiner à quelle vitesse il sera possible de déployer une force de maintien de la paix adéquate en Somalie.

Je tâcherai de répondre à la question soulevée par mon collègue de l'Ouganda. Comme nous le savons, l'Ouganda et le Burundi souffrent aussi, tout comme les Somaliens. En fait, ils ont perdu un certain nombre de soldats alors qu'ils tentaient d'aider la Somalie. J'insiste donc sur la nécessité d'accélérer aussi rapidement que possible l'approche progressive, comme cela est dit dans le rapport, afin d'instaurer des conditions de sécurité qui permettront à toutes les institutions des Nations Unies et à tous les organismes internationaux d'opérer en Somalie et faciliteront la fourniture suffisante et rapide d'une assistance aux 3,7 millions de personnes qui en ont besoin maintenant.

Je ne souhaite pas faire un long discours car toutes les questions que j'aurais pu soulever l'ont déjà été, soit dans le rapport, soit par des membres du Conseil de sécurité.

J'en viens à présent au problème de la piraterie. Il a été dit et souligné par plusieurs membres du Conseil de sécurité que les causes profondes de la piraterie sont

les problèmes que connaît la Somalie sur terre, et non pas en haute mer. C'est pourquoi nous avons également besoin d'un appui pour les forces de sécurité – en difficulté – qui ont déjà été créées afin de pouvoir empêcher les pirates d'embarquer depuis les ports somaliens.

Comme certains membres l'ont fait remarquer, le Conseil de sécurité peut décider d'appliquer des sanctions contre tous les auteurs de troubles, que ce soient des particuliers, des entités, ou un ou plusieurs pays. Cela est également nécessaire maintenant. En outre, notre gouvernement et l'Union africaine ont demandé d'imposer si possible un blocus contre les ports par où Al Shabab et son partenaire, Al-Qaida, reçoivent non seulement du matériel mais du personnel pour former des agents et veiller à ce que leurs camps d'entraînement soient bien équipés. L'objectif de ces camps d'entraînement est non seulement de déstabiliser le Gouvernement somalien, mais aussi et surtout de servir de tremplin au pays voisins et de produire des terroristes internationaux. Nous nous efforçons également de surveiller les survols au-dessus de certains aéroports contrôlés à présent par Al Shabab et ses alliés.

Pour terminer, je tiens à remercier très sincèrement l'Ouganda, le Burundi et les autres pays qui ont promis de nous fournir personnel et formation. Nous remercions aussi la communauté internationale et les pays qui nous ont déjà aidés à former nos forces de sécurité. Nous sommes heureux que – comme l'ont indiqué plusieurs orateurs – des annonces de contribution aient été faites pour appuyer l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes. Néanmoins, le décaissement de ces contributions doit être fait le plus rapidement possible et nous sommes ravis qu'il y ait demain une réunion sur cette question.

Je tiens à insister encore une fois sur le caractère urgent de la situation en matière de sécurité en Somalie, ce qui implique également la situation humanitaire et tous les autres aspects liés aux droits de l'homme, et sur le fait que le Conseil de sécurité doit de toute urgence intervenir dans le secteur de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.